



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau de l'urbanisme
et de l'utilité publique

Affaire suivie par : Isabelle GAMOND

Tél. : 04 72 61 64 71

Courriel : isabelle.gamond@rhone.gouv.fr

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Projet de révision des périmètres de protection du champ captant de Taponas et des servitudes afférentes présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières (SIEVA) sur le territoire de la commune de Taponas

Procès-verbal de déroulement des opérations (article R.112-20 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Par délibération du 21 mars 2018, le comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières a approuvé les dossiers d'enquêtes, d'une part préalable à la déclaration d'utilité publique et d'autre part parcellaire en vue de l'organisation des enquêtes et a sollicité à leur issue la déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des emprises nécessaires à sa réalisation.

Par décision n°E18000151/69 du 19 juillet 2018, le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Roger CATHERIN FROMENT- ingénieur foncier à la SAFER Bourgogne en retraite, en qualité de commissaire enquêteur pour mener ces enquêtes publiques.

Par arrêté préfectoral n° E-2018-444 du 8 août 2018 a été prescrite l'ouverture des enquêtes conjointes en mairie de Taponas du 17 septembre 2018 au 19 octobre 2018.

À l'issue du dernier jour d'enquête, le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été clos et signé par le Maire de Taponas le 19 octobre 2018 à 18h00 et remis au commissaire enquêteur avec le dossier d'enquête publique le jour même.

Le commissaire enquêteur a disposé d'un délai d'un mois pour rédiger un rapport énonçant ses conclusions motivées.

Le 19 novembre 2018, le commissaire enquêteur a remis ces documents en préfecture, assortis du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du registre correspondant.

Fait à Lyon, le **26 DEC. 2018**

Le Préfet,
Le préfet
Secrétaire général
Préfet délégué pour l'égalité des chances

Emmanuel AUBRY